



Après le référé expertise ?????

Par **assfarfood**, le **22/07/2009** à **10:41**

Bonjour, pourriez-vous m'indiquer ce qui peut suivre après une procédure de référé expertise. Sachez que je suis le requérant et que je ne souhaite plus aller "au fond" et ce pour des raisons liées au temps, c'est beaucoup trop long. La partie adverse peut-elle m'intenter un procès pour abus de procédure et quelles sont ses chances d'aboutir sachant que pendant 2 ans, la partie adverse) a tout fait pour me mettre les bâtons dans les roues et me faire perdre du temps précieux (blocage) ? Le cas échéant que peuvent-ils demander au juge ? Quelle peut être la réaction du juge ? Je précise que le rapport d'expert ne sera pas complet car l'expert n'a pas pu faute d'engagement de ma part et de ma garantie juridique sur des frais découlant de cette même expertise. Aussi ce rapport établira tout de même le constat du litige (problème technique sur un véhicule) ainsi que l'attitude de la partie adverse sans pour autant indiquer la cause exact du problème. Merci de vos réponses.